



REOUVERTURE
DE L'ECOLE PUBLIQUE LE CHAT PERCHE ET DE L'ECOLE PRIVEE SAINT-AMAND
A partir du 14 mai 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de l'état d'urgence sanitaire décrété par le Gouvernement, il est demandé à chaque collectivité de définir les conditions d'ouverture des écoles. A ce titre, j'ai réuni les directeurs des deux écoles, la FCPE, et L'APEL le 4 mai dernier, afin de mettre en place les conditions d'ouverture des écoles, de façon progressive et échelonnée. Lors de cette réunion, les principes suivants ont guidé nos décisions :

- Se porter garant de la sécurité des enfants et des adultes en mettant en œuvre l'application des consignes sanitaires préconisées, de façon stricte
- Instaurer un climat de confiance entre les familles, la collectivité et l'équipe enseignante

Chacune des 2 écoles vous informera précisément sur les conditions particulières qui lui sont propres.

Cependant, il m'apparaît utile de souligner le point suivant qui a été acté à l'unanimité des participants, équipes enseignantes et parents d'élèves :

- Les écoles n'accueilleront pas les Toutes Petites Sections (TPS), les Petites Sections (PS) et les Moyennes Sections (MS). En effet, au regard du protocole sanitaire édicté par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, il est apparu impossible d'assurer l'accueil de ces niveaux en respectant toutes les conditions de sécurité sanitaire.

Restauration Scolaire

La commune assurera un service de restauration à partir du 14 mai. Les enfants mangeront dans les salles de restaurants scolaires, avec un service à table. Le même animateur sera affecté à un groupe pour assurer le temps du repas et l'animation de la pause méridienne, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Un protocole de désinfection sera appliqué entre chaque service.

Les réservations de repas seront effectuées journalièrement, le matin, dans chaque classe. Aussi, chaque matin, il est demandé aux parents de bien préciser à leur enfant s'il déjeune au restaurant scolaire.

Accueil de Loisirs

Aucun accueil de loisirs ne sera organisé le mercredi à l'exception des enfants des personnels prioritaires (selon liste officielle établie). Les parents concernés doivent en faire la demande auprès de l'accueil de loisirs : accueil.loisirs@ville-noyal-chatillon.fr ou 06 81 34 15 10

Portail Familles

Les réservations, via le portail famille, sont suspendues jusqu'aux vacances d'été.

Nous attirons votre attention sur le fait que la réussite de la reprise de l'école est conditionnée à la continuité de la bonne application des règles sanitaires au sein de la famille dès la sortie de l'école

J'ai bien conscience des difficultés que cette organisation exceptionnelle pourra occasionner à certaines familles et je forme le vœu que chacun d'entre vous puisse trouver une solution à vos difficultés.

Le Maire
Gilles de BEL-AIR